

Témoins 77

Témoins n°77

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série - n°77 - 2,30 €
mai-août 2020

APRÈS-COVID



des rédactions dans quel état ?

CALORIE DRULLE

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : snj@cgt.fr - Site Internet : www.snjcgf.fr



TémoinsNouvelle série, n° 77
mai - août 2020**Sommaire****En cercle, les économistes !**

« Rendre obligatoire le chèque syndical dans les entreprises, titre de paiement émis par l'employeur au salarié afin que ce dernier puisse financer un syndicat de son choix, sans avoir à y adhérer. » Cette proposition faite début juillet par les Rencontres économiques est-elle une façon de « professionnaliser » – dans la veine des ordonnances Macron de 2017 – et de déléguer l'exercice du syndicalisme en entreprise ? Organisées depuis vingt ans à Aix-en-Provence par le Cercle des économistes, ces Rencontres ont, pour la première fois cette année, eu lieu à Paris, à la Maison de la Radio. Le SNJ-CGT de Radio France a même dénoncé un partenariat visant à donner à ces rencontres « un large écho avec le support du rayonnement de Radio France et la puissance de ses chaînes auprès de leurs quinze millions d'auditeurs ». Devant les protestations au sein même du conseil d'administration de la radio publique, la PDG Sibyle Veil a dû y renoncer. Pour cette année, car elle compte bien réitérer en 2021.

En communauté, les chroniqueurs !

« Vous produisez des contenus (textes, photos, vidéos, dessins...) sur l'actualité du Nord ? En tant que citoyen chroniqueur, *La Voix du Nord* vous donne la parole et offre une tribune pour celles et ceux qui veulent rejoindre notre communauté de contributeurs. Inscrivez-vous en deux clics afin de rejoindre notre communauté dédiée ! » En voilà un message sympathique posté début juillet sur Facebook par *La Voix du Nord*. Pourquoi s'embarrasser de journalistes ou de correspondants locaux de presse (CLP) ? Un « citoyen chroniqueur », c'est tellement plus... « citoyen » : ça ne demande pas de contrat de travail, pas de salaire, pas de congés, ni même de statut de « travailleur indépendant », pourtant déjà très peu protecteur, comme les CLP... Et puis, il y a de la place : trente-deux postes de journalistes ont été supprimés en 2017 à *La Voix*, et le nombre de CLP baisse...

En minorité, les femmes !

« La parité est presque atteinte pour les présentateurs/trices et les journalistes, mais des déséquilibres perdurent dans d'autres catégories, et en particulier dans celle des expert-e-s. En cela, les médias audiovisuels ont reflété, plutôt fidèlement même, la société, et dès lors les disparités structurelles qui la caractérisent (exemple : une incarnation masculine du pouvoir en termes de postes décisionnaires et honorifiques dans le milieu scientifique). » Voilà comment le CSA résume son rapport sur la « représentation des femmes dans les médias audiovisuels pendant l'épidémie de Covid-19 », basé sur l'écoute et le visionnage de « 59 programmes [de radio et de télévision], représentant un volume de près de 89 heures ». Reste à savoir s'il s'agit d'un rapport de plus à empiler sur une étagère ou si la volonté politique de changer les choses existe.

DOSSIER

Après Covid : des rédactions dans quel état ?	4
La crise sanitaire : une cause, un accélérateur ou un prétexte ?	6
« Le Quotidien de la Réunion » : le redressement judiciaire malgré la perfusion du Conseil régional	8
« L'Equipe » : « Qu'ils arrêtent de nous faire passer pour des feignasses pique-assiette	9
Médias régionaux : l'information de proximité s'en relèvera-t-elle ?	11
« La Voix du Nord » : la métropole lilloise dans le viseur	12
France Bleu : de 44 matinales locales à 17 matinales régionales	13
France 3 : « Un test qui pourrait devenir un nouveau modèle »	16
France Culture et France Musique : « Le confinement a accéléré les choses »	16

DÉCRYPTAGE

Après-Covid : le travail dans quel état ?	18
Télétravail : tout est permis	18
Retour sur site : bras de fer juridique au Groupe Moniteur	19

EXPOSITION

On s'arrête, on réfléchit	21
---------------------------------	----

INTERNATIONAL

Europe de l'Est : Coup de pression sur l'information	22
Biélorussie : lettre ouverte	22
Violences policières : la France épinglée par le Conseil de l'Europe	23
Algérie : journalistes en prison	23
Philippines : condamnés pour cyber-diffamation	23

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Fax : 01 55 82 87 45 / Courriel électronique :
snj@cgt.fr / www.snjcgf.fr / twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins Revue trimestrielle du
Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :
Textes : Pablo Aiquel, Calorie Drulle, Ludovic Finez, Emmanuel Vire.
Dessins : Babouse, Calorie Drulle (Une, dossier).

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois.
Rédaction graphique : Ilaé Roc.

Impression : Alliages (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Une nouvelle ministre pour faire quoi ?

Franck Riester a sans surprise été remplacé au ministère de la Culture. Si elle a suscité beaucoup de buzz – et c'était sans doute fait pour –, la nomination de Roselyne Bachelot est surtout le symbole de l'échec du pouvoir macroniste dans les domaines de la culture et de l'information. Après Françoise Nyssen et Franck Riester, c'est donc à son tour de s'y coller. Souvenons-nous de 2017, des envolées lyriques du candidat Macron pour la culture, du soutien affiché par nombre de médias à un homme de savoir, féru de théâtre et de littérature. Patatras ! Trois ans après, le bilan est catastrophique, la culture oubliée pendant le confinement et le départ de Franck Riester souhaité par l'ensemble du secteur.

Quels moyens et quelle volonté politique ?

Alors, que peut faire la nouvelle ministre ? Avec quels moyens ? Et, surtout, avec quelle volonté politique ? Face à une profession de journaliste en déclin et qui doute à la fois de son avenir et du sens de son métier, la ministre est attendue au tournant. Sera-t-elle aussi favorable à la concentration des médias – qui conduit à leur disparition – que son prédécesseur ? Aura-t-elle réellement la volonté de lutter contre la précarisation du métier ? Saura-t-elle engager un bras de fer avec le ministère de l'Intérieur pour que les journalistes ne soient plus si souvent malmenés par les forces de l'ordre ? Et engagera-t-elle enfin cette réforme profonde des aides à la presse, qui profitent aujourd'hui très majoritairement aux milliardaires ?

Il est malheureusement permis d'en douter. La feuille de route du gouvernement n'a pas changé et il n'y a aucune raison que ce pouvoir s'attaque aux puissances qui l'ont fait élire. Les rares annonces de l'été le prouvent. Reconduction de Delphine Ernotte à la présidence de France Télévisions, assortie d'un sursis d'un an pour France 4 et de la confirmation de la scandaleuse disparition de France Ô le 23 août, et avec toujours comme horizon les mêmes plans d'économies qui affaiblissent l'audiovisuel public. Dans la presse écrite, le sauve-qui-peut continue. Après la liquidation organisée de Presstalis et la création de France Messagerie, le système de distribution est dans une situation chaotique, avec comme premières victimes les anciens salariés des SAD. Idem pour

les imprimeries, où les patrons de la presse régionale ont annoncé leur volonté de supprimer près de 60 % des emplois avec un nouveau « plan filière », dénoncé par nos camarades de la Filpac mais que l'État est bien évidemment appelé à abonder. Pour quel objectif ? Éviter que le monopole du groupe Riccobono sur l'impression des quotidiens nationaux ne s'étende à la PQR ?

Lutter contre la concentration des médias et ses effets dévastateurs

Le système mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à partir du programme du Conseil national de la Résistance, est bel et bien mort. Sous prétexte de soutenir le quatrième pouvoir, pilier de la démocratie, on subventionne les milliardaires et on organise la fin du pluralisme. Comme s'il était normal et sain – voire nécessaire pour sauver une presse moribonde – que nos impôts servent à subventionner des groupes privés aux multiples conflits d'intérêts et aux ambitions à peine voilées. Le SNJ-CGT – et c'est ce qui le distingue d'autres organisations syndicales – ne cessera jamais de lutter contre la concentration des médias et ses effets dévastateurs.

Réclamer un conditionnement des aides est une nécessité. Mais cela ne suffira pas. C'est d'un véritable big bang dont a besoin notre profession si malmenée. Ce sera le thème principal de notre congrès, qui se tiendra du 23 au 25 novembre à Lille, si bien évidemment la situation sanitaire l'autorise.

La pandémie de coronavirus est devenue une aubaine pour nombre de groupes de médias, qui en profitent pour « dégraisser » et réorganiser. À partir souvent d'une prise de conscience hallucinante : les salariés travaillent plus en télétravail alors que nos chers patrons imaginaient tout le contraire. Et c'est bien sûr le Medef qui s'oppose à une négociation interprofessionnelle pour cadrer ce nouveau mode d'organisation du travail, trop souvent prétexte à des abus en tout genre. La riposte doit s'organiser. Le 17 septembre, la CGT appelle l'ensemble des salariés, privés d'emplois et retraités à se mobiliser, afin de manifester leur ras-le-bol et de construire ensemble une alternative durable. D'ici là, bonne rentrée à toutes et à tous. ■

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

Après-Covid

DES RÉDACTIONS DANS QUEL ÉTAT ?



À NextRadioTV, Patrick Drahi impose une purge qui vise à supprimer un emploi sur trois. À *L'Équipe*, sous prétexte de prévisions de perte financière, sans prise en compte des excédents passés, les salariés sont sommés de se présenter à la caisse. À *Nice-Matin* et *Paris-Turf*, les rédactions font les frais de la boulimie de Xavier Niel. Dans la presse quotidienne régionale et sur les réseaux France Bleu et France 3, les regroupements d'éditions et d'antennes donnent des idées aux patrons pour le futur. Dans la presse et les médias, la crise du Covid laissera des traces durables. *Dossier réalisé par Ludovic Finez*





RESTRUCTURATIONS

La crise sanitaire

un accélérateur

Les patrons de presse en appellent à l'aide de l'État pour ne pas « laisser mourir sa presse d'information ». Si la situation est critique dans de nombreux titres, elle ne doit pas faire oublier d'autres réalités. Notamment que les aides à la presse vont majoritairement aux plus grandes fortunes du pays.

« **L**e soutien déterminé de l'État est aujourd'hui indispensable. Or, aucune mesure de soutien à la presse n'a été adoptée, alors que des secteurs et des entreprises menacées font légitimement l'objet de mesures spécifiques. La France se distingue en cela de nombreux pays européens, de l'Italie à la Grande-Bretagne, qui ont mis en place de telles mesures, parfois dès le début de la crise. » Fin mai, dans une tribune largement relayée par ses 298 adhérents, le président de l'Alliance de la presse d'information générale, le PDG de *La Dépêche* Jean-Michel Baylet, prend la plume pour réclamer « des mesures d'urgence au bénéfice de la presse d'information générale dans le cadre du collectif budgétaire à venir ». Le contexte « risque d'être fatal à de nombreux titres, déjà fragilisés économiquement avant la crise », insiste Jean-Michel Baylet, pour qui l'exemple de *Paris-Normandie* et de *France-Antilles*, tous deux passés par la case « liquidation » au tribunal de commerce avant d'être repris, « montre, hélas ! que cette crainte n'est pas une vue de l'esprit ». « Notre pays va-t-il laisser mourir sa presse d'information ? », appuie le PDG de

La Dépêche. « Cette issue serait dramatique, non seulement pour la presse elle-même et ses emplois directs et indirects mais aussi au regard de son rôle essentiel au service de la démocratie, du dynamisme économique et de la vie sociale de notre pays. »

Un peu plus d'un mois plus tard, le 30 juin, les députés votent un amendement, proposé par le gouvernement, au projet de loi de finances rectificative, instituant un crédit d'impôt de 50 € maximum par foyer pour tout nouvel abonnement de presse ou de site d'information en ligne. À condition que les revenus annuels du foyer ne dépassent pas 24 000 €, que l'abonnement soit souscrit pour au moins douze mois et dans la limite de 50 % de son coût. « Un premier pas », juge une pétition lancée par *L'Humanité*. Mais aussi « une aumône », tacle le texte, qui revendique « une vraie défiscalisation des abonnements ».

Premier sur le podium : Bernard Arnault

Comment ne pas souscrire à la mise en avant par l'Alliance de la presse d'information générale des dangers liés à la disparition de nouveaux titres ? Mais aussi comment ne pas remarquer que cette tribune oublie un certain nombre de données ? Les aides à la



• une cause, ou un prétexte ?

presse, directes et indirectes (fonds à l'innovation, fonds au développement, aides à la distribution, au portage, aux titres à faibles ressources publicitaires, tarifs postaux préférentiels, TVA à taux réduit...), représentent chaque année une enveloppe de 450 millions d'euros. Et l'enquête de Laurent Mauduit publiée par Mediapart le 9 juillet résume parfaitement les oublis dans le discours de Jean-Michel Baylet : « À l'occasion d'une enquête publiée en 2018 sur la base des plus récents chiffres disponibles, ceux de 2016, nous avons établi que Bernard Arnault, propriétaire du géant du luxe LVMH et classé première fortune française, était aussi celui qui touchait le plus de subventions pour ses journaux (*Le Parisien*, *Aujourd'hui en France*, *Les Échos*) : 12,3 millions d'euros. Ainsi, celui qui ne devrait avoir besoin d'aucun subsides percevait à lui seul 15 % des aides publiques directes. Et la suite du classement était à l'avenant. En troisième position (devancé par *Ouest-France*) se trouvait le milliardaire Patrick Drahi qui, via SFR, contrôle *Libération*, tous les titres du groupe L'Express, BFM Business, BFMTV ou encore RMC. Lui à qui les banques ont prêté près de 50 milliards d'euros pour se lancer dans une folle boulimie d'achats, notamment dans les télécoms, recevait de l'État plus de 7 millions d'euros.

Et cela continuait : 6,3 millions d'euros pour le richissime Serge Dassault, 1,9 million pour Lagardère, 0,8 million pour François Pinault. Si l'on ajoutait à cette liste de milliardaires une banque, en l'occurrence le Crédit mutuel, qui possède tous les grands quotidiens régionaux de la façade est de la France, de Metz jusqu'à Avignon en passant par Lyon et Grenoble, laquelle banque recevait 4,7 millions d'euros, on arrivait à un total de 39,1 millions d'euros ! »

NextRadioTV : 120 millions de bénéficiaires, un salarié sur trois licencié

Chez Bernard Arnault, *Le Parisien* est en passe de supprimer ses éditions départementales pour être remplacées par un unique cahier régional (lire page 12). Chez Patrick Drahi, *L'Express* n'est plus que l'ombre de lui-même et *Libération* est promis à une « indépendance », via la création d'une fondation, qui ressemble fort à un lâchage. Et que dire de NextRadioTV, autre composante médias du groupe Altice, qui comprend BFM, BFMTV et RMC ? Là, c'est la disparition de RMC Sport News et le licenciement d'un salarié sur trois, dont la moitié des intermittents et des journalistes pigistes, qui est enclenchée. Et pourtant, NextRadioTV a engrangé 120 millions

d'euros de bénéfices en 2019, tandis que les audiences de BFMTV explosent.

Dans ces conditions, « faire passer ce plan de licenciements financiers auprès des salariés – qui se sont mis en grève pendant plusieurs jours – mais aussi auprès de la justice apparaît complexe. D'autant que SFR et NextRadioTV ont fait remonter 2,3 milliards d'euros de dividendes à Altice Europe, la holding aux Pays-Bas, au titre de l'année 2019 », pointe *L'Humanité*. La solution, révélée par le quotidien, est toute simple : « [Patrick Drahi] a dans son escarcelle une chaîne de télévision luxembourgeoise lourdement déficitaire. Il suffit de la faire absorber, avec ses pertes, par NextRadioTV, ce qui va plomber artificiellement le résultat et devrait permettre, grâce aux ordonnances Macron, les licenciements massifs aux yeux d'un tribunal. »

Nice-Matin, France-Antilles, Paris-Turf : la boulimie de Xavier Niel

La tribune de l'Alliance de la presse d'information générale oublie également que certains groupes voient dans les procédures collectives devant les tribunaux de commerce une opportunité pour faire grossir un peu plus leur groupe de presse et y faire jouer davantage encore les « synergies », ►►

►► « économies d'échelle » et autres réorganisations. C'est le cas du groupe Rossel-La Voix, qui a repris le quotidien *Paris-Normandie*, avec à la clé soixante suppressions de postes, soit un quart des effectifs. Si l'imprimerie normande est, dans un premier temps, maintenue, l'impression sera très probablement rapatriée à terme dans le Nord.

Et ce n'est rien à côté de la véritable boulimie dont est frappé Xavier Niel, copropriétaire du *Monde*, actionnaire de *La Provence*, reprenneur de *Nice-Matin*, de *France-Antilles* et depuis peu du groupe Paris-Turf, jusqu'à propriété du président de l'OM, Jacques-Henri Eyraud. Le 30 juin, le tribunal de commerce de Bobigny a en effet préféré l'offre

de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel, à celle de l'imprimeur Riccobono. NJJ promet d'investir 12 millions d'euros, mais une centaine de salariés sur un total de deux cent cinquante resteraient sur le carreau. Et plusieurs titres du groupe disparaîtraient : *Bilto*, *Tiercé Magazine*, *Cheval Magazine*...

Appel à la grève

Devant cette perspective de reprise par le créateur de l'opérateur de télécoms Free, qui se précisait depuis plusieurs jours, les salariés se sont mis en grève. Le 19 juin, les élus du CSE estiment que l'offre de Riccobono « répond mieux que sa concurrente (NJJ Presse) aux attentes des salariés sur le plan

du nombre d'emplois repris, l'abondement au PSE et le maintien des deux sites (Aix-en-Provence et Paris) ». Le jour même du jugement, l'intersyndicale de *Paris-Turf* (SNJ, SGJ-FO, CFDT, CGT) réaffirme son hostilité à l'arrivée de Xavier Niel : « La présence de la direction actuelle [de *Paris-Turf*] dans le projet NJJ, désigné par le tribunal de commerce, est de mauvais augure et la mesure de répression de ce mardi matin (désactivation des badges pour l'accès aux bureaux de Châtillon sans communication préalable, y compris pour les représentants du personnel) en atteste. » Le communiqué se conclut alors par un appel à « maintenir la pression et à poursuivre le mouvement de grève. » ■

LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION

Le redressement judiciaire

MALGRÉ LA PERFUSION

du Conseil régional

La « crise structurelle de la presse », le confinement et une lourde condamnation aux prud'hommes, voilà comment la direction du *Quotidien de la Réunion* justifie son redressement judiciaire. Sans l'once d'une autocritique.

C'est une nouvelle qui a fait peu de bruit en métropole. Le 1^{er} juillet, *Le Quotidien de la Réunion*, l'un des deux quotidiens de l'île avec *Le Journal de l'Île de la Réunion*, demande au tribunal de commerce de Saint-Denis de le placer en redressement judiciaire. Demande acceptée, d'autant que le journal est déjà en procédure de sauvegarde depuis décembre dernier. *Le Quotidien de la Réunion* vendait en moyenne 16 200 exemplaires chaque jour en 2019, en légère augmentation (0,8 %) par rapport à 2018 mais en forte baisse (18 %) par rapport à 2015.

« *Le Quotidien*, qui emploie 67 personnes et

a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 12,7 millions d'euros, est victime comme beaucoup de titres nationaux et régionaux de la crise structurelle traversée par le secteur de la presse écrite. Le Covid-19, qui s'est traduit par une forte diminution du nombre d'exemplaires vendus mais aussi du chiffre d'affaires publicitaire en raison du confinement, a accentué ces difficultés. Tout comme un procès en appel contre l'ancien directeur général du *Quotidien* alors que l'entreprise avait gagné en première instance [aux prud'hommes]. *Le Quotidien* vient d'être condamné à lui verser près de 600 000 €. » Ces explications de la direction, publiées le 2 juillet dans ses propres colonnes sur une double page plus l'édito, ne comportent aucune autocritique.

Le « train de la révolution numérique »

Rien sur la situation qui a amené à cette condamnation faramineuse dans la procédure prud'homale. Presque rien sur la stratégie rédactionnelle pour reconquérir des lecteurs, hormis l'autosatisfaction d'avoir « sauté dans le train de la révolution numérique, en même temps que celui

de la rénovation de ses métiers [...] en lançant [son] site d'information le 25 mai dernier ». Même si « c'est aussi et encore la version papier du journal qui génère la grande majorité de ses revenus ». Dans son éditorial, le directeur de la rédaction, Patrick Planchenault, ne manque pas de remercier le président de Région d'avoir « débloqué fin 2019 une aide d'urgence économique de deux fois un million d'euros en faveur des deux quotidiens imprimés et numériques de l'île ». En revanche, il se garde bien de s'interroger sur la situation de dépendance dans laquelle son quotidien se place vis-à-vis de la collectivité. Pas vraiment la meilleure position pour assurer un traitement rédactionnel incisif des décisions de la principale institution politique locale.

Cité par Mediapart le 31 janvier, un journaliste du *Quotidien de la Réunion* expliquait ainsi que « lorsque des articles allaient à l'encontre des intérêts de la nouvelle direction [nommée après l'arrivée de nouveaux actionnaires], de la collectivité régionale, du groupe Hayot [franchisé local de Carrefour, leader de la grande distribution à la Réunion] ou d'autres acteurs économiques, des collègues à moi ont été censurés ». ■

L'ÉQUIPE

“Qu’ils arrêtent DE NOUS FAIRE PASSER pour des feignasses pique-assiette”

Les patrons du quotidien sportif prédisent 20 millions d’euros de perte à cause de la crise sanitaire. Aux salariés de payer, en abandonnant une partie de leur salaire et de leurs jours de RTT. En oubliant les centaines de millions d’euros de trésorerie dans les caisses du groupe Amaury. La rédaction est furieuse.

« **N**ous sommes toujours 237 et nous maintenons notre refus global de votre “accord de performance collective”. Nous sommes *L'Équipe*. » Le message, à la fois clair et concis, est signé des salariés du quotidien sportif, qui s’opposent à la volonté de la direction de diminuer leur salaire et leur nombre de jours de RTT. Car oui, depuis janvier 2018, les « ordonnances travail » voulues par Emmanuel Macron dès les premières semaines suivant son élection autorisent à toucher aux congés et aux salaires « afin de répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l’entreprise ou en vue de préserver

ou de développer l’emploi »¹. « Comme je vous l’ai déjà indiqué, cet accord de performance collective est la réponse que je propose à la crise économique majeure que nous subissons », écrit Jean-Louis Pelé, directeur de *L'Équipe*, dans un message aux salariés du 7 juillet. « Il est, d’après moi, le meilleur moyen pour permettre à la SAS L’Équipe de traverser cette crise dès lors qu’il permet la poursuite et le développement de nos projets éditoriaux. Il est de ma responsabilité, de notre responsabilité, que *L'Équipe* redevienne au plus vite une entreprise rentable, indépendante financièrement, qui puisse continuer de se développer et se transformer au regard des défis qui l’attendent ces prochaines années. » ▶▶



► Versement du 13^e mois sous conditions

Concrètement, la direction veut imposer la perte de seize jours de RTT et une baisse de salaire d'un peu plus de 10 %, comprenant le versement du 13^e mois sous conditions. En dessous d'un résultat opérationnel (Resop) d'un million d'euros, rien du tout ; 50 % à partir d'un Resop d'un million d'euro et 100 % au-delà de deux millions d'euros. Grand seigneur, Jean-Louis Pelé propose une « garantie d'emploi » : « L'entreprise s'engage à ne pas mettre en œuvre de procédure de licenciements économiques sur le périmètre concerné par l'APC (*le journal L'Équipe, le magazine L'Équipe, Vélo Magazine et France Football*) ». En clair, il suffit à l'entreprise de décider la suppression d'un titre ou de diminuer sa fréquence de publication pour ne plus être tenue par cet « engagement ». Pas bête, il suffisait juste d'y penser.

Au vu de la suite du courrier patronal, la baisse des effectifs est d'ailleurs déjà écrite : « Enfin, l'entreprise s'engage à remplacer au minimum un tiers des départs naturels liés aux démission(s), départ(s) à la retraite, rupture(s) conventionnelle(s) ou licenciement(s) pour motif personnel. Pour les départs qui seraient liés à la mise en œuvre de l'accord d'APC, l'entreprise s'engage également à remplacer au minimum un tiers des départs au-delà de dix départs. » Car, selon les dispositions de la loi, le sort qui attend tous ceux qui refuseraient un avenant à leur contrat de travail intégrant le contenu de l'APC, c'est précisément le « licenciement pour motif personnel ». Évidemment moins contraignant pour l'employeur que le licenciement économique.

Pour tenter d'imposer de tels reculs sociaux, il faut bien entendu dresser un portrait sombre de la situation. Ce que fait Jean-Louis Pelé dans un courrier du 2 juillet en ces termes : « Vous le savez, la crise du Covid est en train de provoquer la pire catastrophe économique dont les pleins effets ne sont malheureusement pas encore connus. *L'Équipe* n'a pas été épargnée par ce tsunami et va être très fortement déficitaire cette année, sur la globalité de ses supports. La SAS *L'Équipe*, à elle seule, devrait concentrer plus de 20 millions de pertes en intégrant les coûts liés à la restructuration de Presstalis. » Exposer ainsi le contexte, c'est passer complètement sous silence les plusieurs centaines de millions d'euros de trésorerie dont dispose, dans ses caisses, le groupe Amaury, maison mère du quotidien sportif. C'est oublier également les années précédentes, qui se sont soldées par des exercices bénéficiaires.

“Les salariés ne voudront pas subir cette gifle sans réagir”

« Ces méthodes ne passent pas, et le nombre de messages reçus par l'ensemble des élus depuis dimanche sont le signe que les salariés de l'UES L'Équipe ne voudront pas subir cette gifle sans réagir », résumait début juin l'intersyndicale de L'Équipe (SNJ, SNJ-CGT, UFICT-CGT, SGLCE-CGT), qui a recueilli de très nombreux témoignages indignés de salariés, qu'elle a fait suivre à la direction. Dont celui-ci : « L'accord sur les 35 heures est intervenu en même temps que la parution le dimanche. Or, ça a déstructuré nos vies. Avant, tu avais un jour de repos fixe. Aujourd'hui, tu n'as jamais les mêmes jours de repos d'une semaine à l'autre. Ça veut dire que tu ne peux t'impliquer dans aucune autre activité que ton boulot, sans parler de la vie de famille, des week-ends sans voir tes enfants. C'est simple, j'ai regardé : en une vingtaine d'années de maison, j'ai travaillé plus de 400 dimanches, j'ai passé en cumulé 7 ans en nocturne, j'ai passé une dizaine de Noël au journal. Alors, quand on me demande de m'aligner sur d'autres entités, ça me blesse personnellement. C'est injuste. Ces jours de repos, c'est la contrepartie de

cette flexibilité. » Ou celui-là : « On n'est pas augmenté, on ne touche pas de primes, on est appelé constamment pendant nos vacances. Nos RTT, on ne les vole pas. Qu'ils arrêtent de nous faire passer pour des feignasses pique-assiette. *L'Équipe* a été fait par des journalistes, pas par des financiers. » Ou encore : « Faisant partie d'un service qui a perdu le tiers de ses effectifs lors du dernier plan social, je suis très méfiante quant à la volonté de notre direction de préserver les emplois. » ■

1. Hormis les salaires et le temps de travail, les « accords de performance collective » peuvent également « déterminer les conditions de la mobilité professionnelle ou géographique interne à l'entreprise ».



Médias régionaux

L'INFORMATION DE PROXIMITÉ s'en relèvera-t-elle ?

Le confinement a entraîné en PQR des fusions généralisées d'éditions locales. Avec le risque que ces expérimentations en grandeur réelle durent plus longtemps que la crise sanitaire. Et même parfois définitivement.

Une édition unique dans l'Allier au lieu de trois (Moulins, Montluçon et Vichy), deux dans le Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand/Riom/Thiers et Issoire/Sancy/Haute-Loire) au lieu de quatre... comme tous les éditeurs de presse régionale, le groupe Centre France a, au moment du confinement, regroupé ses éditions locales, en particulier pour son titre phare, le quotidien *La Montagne*. « Mais cela fait un an et demi que les regroupements ont commencé », note Caroline Freyssinge, secrétaire de rédaction au service Sports de *La Montagne* et élue SNJ-CGT au CSE. La Corrèze était passée de deux à une édition en juillet 2019 et le Puy-de-Dôme de six à quatre en décembre 2018, tandis que la Creuse et le Cantal étaient déjà en mono-édition.

« Les regroupements [consécutifs au confinement] sont actés jusque fin août début septembre, mais à chaque fois qu'on pose la question de l'avenir, c'est *wait and see* », s'agace Caroline Freyssinge. La pagination a également été fortement réduite, passant d'une moyenne de 56 pages à 32. « Les articles qui ne peuvent pas aller sur l'édition papier vont sur le Net », commente l'élue SNJ-CGT, qui trouve la réflexion rédactionnelle un peu limitée : « En PQR,

les directions ont eu beau jeu de dire que toutes les manifestations étaient arrêtées. On répondait que nous vivions quelque chose d'inédit et que les gens avaient besoin d'infos et de témoignages. » « Certains secteurs géographiques sont passés de quatre à deux pages, précise notre camarade. La direction dit clairement que c'est par souci d'économie et on sait très bien que nous n'aurons pas besoin d'autant de journalistes si on reste dans cette configuration. » À *La Montagne*, la chute des ventes n'aurait pas été spectaculaire pendant le confinement mais, comme partout, les actionnaires crient à l'effondrement des budgets publicitaires. « Les salariés sont inquiets de l'évolution de la pagination et de l'éditionnement », notamment pour ses conséquences sur l'emploi, explique Caroline Freyssinge. En 2014, une trentaine de postes ont été supprimés à *La Montagne*, où la rédaction compte aujourd'hui 209 journalistes, dont 19 en CDD. Les effectifs totaux en CDI, eux, ont fondu, passant de 736 en décembre 2015 à 581 en avril dernier. Caroline Freyssinge redoute de nouvelles annonces dans les prochaines semaines.

Nice-Matin : agences locales menacées

Nice-Matin, qui était descendu à deux éditions départementales depuis le confinement, a retrouvé ses neuf éditions depuis le 13 juillet. C'est la seule bonne nouvelle dans un ciel assez sombre. La prise de participation de Xavier Niel au capital du quotidien, d'abord minoritaire puis majoritaire (voir *Témoins* n° 76), ne ressemble clairement pas à l'arrivée du chevalier blanc. On sait déjà que le « plan de départs volontaires » mis en place table sur quatre-vingts suppressions de postes en 2020 et 2021, dont une vingtaine de départs en clause de cession à la rédaction qui pourraient ne pas être remplacés. La direction, qui a présenté son

« plan stratégique » le 3 juillet, réfléchit par ailleurs à un redécoupage de ses éditions. Il a déjà été clairement annoncé que les agences locales de Cagnes-sur-Mer, Grasse et Hyères sont menacées de disparition. Ce qui entraîne la colère de l'intersyndicale de *Nice-Matin* (Filpac-CGT, SNJ, CFDT, CFE-CGC, FO) : « Aujourd'hui, il est clair que l'actionnaire et la direction profitent de cette crise [sanitaire] pour changer le cap du projet, validé de façon quasi-unanime en février. Jamais, dans le projet présenté par Anthony Maarek et adopté par le tribunal de commerce, il n'a été question de fermer des agences et de sacrifier des éditions locales. Bien au contraire, NJJ [la holding de Xavier Niel] promettait de mettre les moyens pour développer au moins quatre éditions supplémentaires. [...] L'ADN de *Nice-Matin*, *Var-Matin* et *Monaco-Matin* s'est bâti sur la locale, la proximité, ses implantations et sa capacité à se renouveler avec force et imagination. »

Pour l'intersyndicale, « les premiers signaux envoyés par NJJ laissent présager un recyclage de vieilles recettes déjà largement expérimentées à *Nice-Matin* : faire toujours plus avec moins ». Autre grand classique : la mutualisation. *Nice-Matin* et *La Provence*, qui ont pour actionnaire commun Xavier Niel, pourraient également créer une imprimerie commune.

France-Antilles : une édition hebdomadaire en moins

À *France-Antilles*, autre emplette récente de Xavier Niel réalisée sur le fil en mars dernier après un placement en liquidation judiciaire (voir *Témoins* n° 76), les éditions de Guadeloupe et de Martinique sont de nouveau imprimées depuis la mi-juin. Depuis le rachat, les lecteurs devaient se contenter des versions numériques du quotidien, remises en ligne début avril. L'impression est centralisée en Guadeloupe ▶▶

►► et les exemplaires destinés à la Martinique sont ensuite expédiés par avion. Le nombre de parutions hebdomadaires est passé de six à cinq et aucune date de retour dans les kiosques n'est pour le moment annoncée en Guyane. L'arrivée de Xavier Niel, fortement aidé par des subventions publiques, a certes empêché la disparition des trois titres mais, là encore, ne s'est pas faite sans réduction de la voilure.

Le Parisien : la fin des éditions départementales

En métropole, c'est un acteur majeur de la presse quotidienne, hybride entre le régional et le national, qui vit des heures tourmentées et pourrait y laisser beaucoup de plumes. Si la direction du *Parisien* affiche le très ambitieux objectif d'atteindre les 200 000 abonnés numériques, elle a également annoncé la disparition de ses neuf éditions départementales, remplacées par un unique cahier régional pour l'Île-de-France et l'Oise. Exactement le format qui est expérimenté depuis le début de la crise sanitaire. Celle-ci a donc au minimum précipité les choses.

Le SNJ-CGT et le SGLCE-CGT du *Parisien* dénoncent même « un effet d'aubaine pour la direction », qui compte faire neuf millions d'euros d'économies annuelles et, précisent-ils, prévoit « trente suppressions de postes : seize CDD supprimés et quatorze départs volontaires non remplacés, avec, notamment, une incitation des seniors à prendre la porte de sortie ». Un « traitement de choc » que refusent les deux syndicats, qui proclament que « ce n'est pas aux précaires de payer la rénovation éditoriale ». « Les salariés des éditions départementales comme les salariés de l'ensemble de la rédaction veulent continuer de croire en "l'information locale" et "chaude". Autrement dit, à l'info au plus près des gens, au maillage incarné sur le terrain qui permet des contacts étroits pour recueillir, recouper et révéler des informations exclusives et de qualité », insistent le SNJ-CGT et le SGLCE-CGT. ■

Petit complément aux données du débat : Le Parisien-Aujourd'hui en France est, comme Les Échos, la propriété de Bernard Arnault, patron de LVMH, première fortune française et quatrième mondiale. Qui a dit que les investissements des milliardaires dans la presse et les médias étaient la meilleure garantie financière pour ces derniers ?

LA VOIX DU NORD

La métropole lilloise

Passé de vingt à quatre éditions lors du confinement, le quotidien du Nord et du Pas-de-Calais a retrouvé son découpage habituel depuis le 15 juin. Sauf dans la métropole lilloise, où la direction pourrait bien être tentée de réduire les moyens et les effectifs.

« **O**n nous a demandé d'être là pour le premier tour des élections municipales mais sans consignes sanitaires particulières. Trois jours plus tard, le président de la République annonce le confinement. Les débuts ont donc été très anxiogènes. » Comme beaucoup de locaux, Cédric Gout, journaliste à l'agence de Villeneuve-d'Ascq (dans la métropole lilloise) de *La Voix du Nord* et délégué syndical SNJ-CGT, garde un souvenir particulier du dimanche 15 mars. À peine publiées les éditions contenant les résultats du premier

tour, il a fallu se mettre à l'heure du travail à domicile. « Nous sommes équipés de PC portables depuis trois ans et, par chance, la direction informatique avait prévu des licences pour le télétravail », explique-t-il. *La Voix du Nord* bascule alors de vingt à quatre éditions : métropole lilloise, littoral Flandre, Artois et Hainaut-Douais. Dans un article publié dans ses propres colonnes, la direction explique qu'il s'agissait de répondre à ces questions : « Comment le virus allait-il progresser ? Les rotativistes, les journalistes, les correspondants, les colporteurs ne risquaient-ils pas d'être touchés par la maladie ? »



oise dans le viseur

“Pallier un éventuel retour du virus cet été”

Là où l'ancien découpage des éditions consacrait sept à dix pages à certains secteurs géographiques, la nouvelle configuration n'en accorde plus que deux à quatre. « Évidemment, même avec une équipe réduite de moitié, on avait beaucoup d'articles au marbre, dont la parution était parfois repoussée de trois à quatre jours », confie Christian Furling, localier pour l'édition de Marcq-Lambersart et secrétaire SNJ-CGT du CSE. « Au début, les lecteurs étaient plutôt contents d'avoir des papiers sur toute la métropole lilloise. Les plaintes de lecteurs en manque de sujets locaux sont venues dans un deuxième temps, avec le déconfinement », ajoute-t-il. Le 15 juin, *La Voix du Nord* est revenue à ses anciennes éditions, sauf dans la métropole lilloise. « Pourquoi un autre traitement pour la métropole, au moins jusqu'à septembre ? », s'auto-interroge la direction du quotidien régional dans un article paru en page Région le 7 juin. « Parce que la pandémie est toujours là et que nous devons continuer à protéger notre production pour pallier un éventuel retour du virus cet été », répond-elle à sa propre question. Sans qu'on comprenne pourtant ce qui, de ce point de

vue, différencie la situation de la métropole lilloise de ses autres zones de diffusion. Seul élément concret avancé par la rédaction en chef : selon elle, « c'est en métropole [*lilloise*] que les lecteurs se sont montrés les plus satisfaits du regroupement [*des éditions*], ce qui est assez logique puisqu'elle ressemble de plus en plus à une grande ville tentaculaire ». La direction du journal s'est cependant bien gardée de fournir aux élus du personnel les résultats des études en question. « Il y a eu une forme de choc de voir que les autres revenaient aux éditions d'avant et pas nous », témoigne Aurélie Constant, élue au CSE de *La Voix du Nord* et membre du bureau national du SNJ-CGT. Elle fait partie des quinze éditeurs, regroupés sur le site de l'imprimerie du journal, chargés des publications Web et « papier » pour l'ensemble des éditions de la métropole lilloise. « Le sentiment que j'ai eu immédiatement, c'est qu'ils étaient en train de tuer notre service. Je l'ai dit à un de mes supérieurs ; il m'a répondu : “En tout cas, ils y réfléchissent”. »

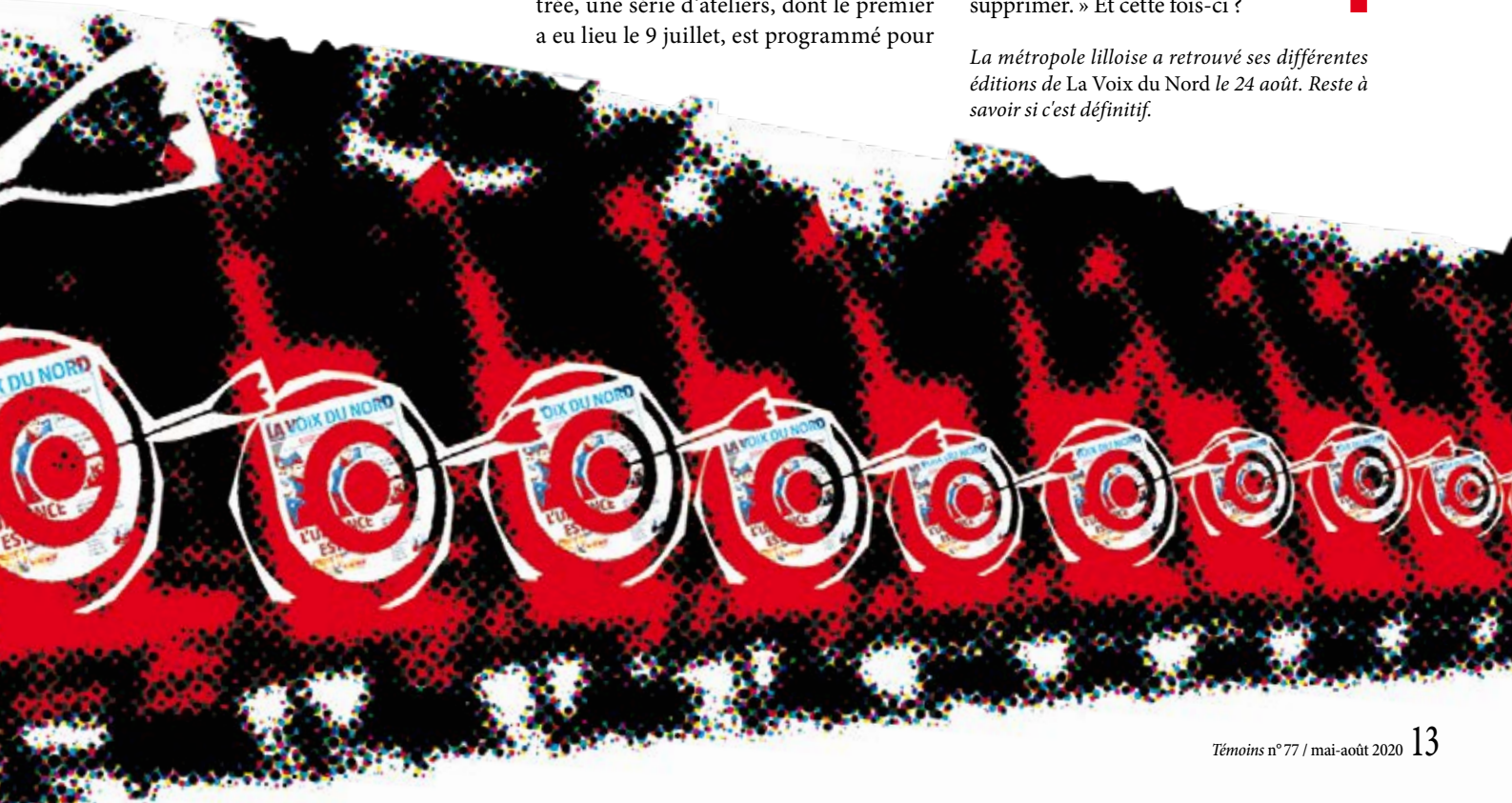
“Effectifs tout juste suffisants pour couvrir le terrain”

Car si le retour aux anciennes éditions de la métropole lilloise est annoncé pour la rentrée, une série d'ateliers, dont le premier a eu lieu le 9 juillet, est programmé pour

réfléchir à la configuration du journal dans cette zone géographique. Les effectifs et le découpage des éditions seront des thèmes majeurs de discussion. « Je crains qu'ils se fondent d'abord sur des motivations de suppression de postes, alors que les effectifs de la métropole me paraissent tout juste suffisants pour couvrir le terrain », prédit Christian Furling. D'autant que la réorganisation de 2017 s'est déjà traduite par une diminution globale de trente-deux postes de journalistes et que le nombre de correspondants diminue. Quant à la méthode des ateliers, la direction de *La Voix* la maîtrise très bien pour atterrir pile à l'endroit qu'elle avait prévu dès le départ.

Aurélie Constant se souvient ainsi de ceux qui avaient été menés lors de la mise en place des pôles d'éditeurs : « On a soulevé plein de problèmes auxquels nous sommes effectivement confrontés aujourd'hui, mais nous n'avons pas été écoutés. Pour les effectifs dans la métropole, par exemple, on savait que ça coïncerait et de fait, ça coïncide. On avait pointé des calculs faits selon un monde idéal, où aucun salarié n'est malade, les enfants non plus, personne ne prend ses vacances en même temps. Simplement, ils savaient combien de postes ils voulaient supprimer. » Et cette fois-ci ? ■

La métropole lilloise a retrouvé ses différentes éditions de La Voix du Nord le 24 août. Reste à savoir si c'est définitif.



FRANCE BLEU

De 44 matinales locales à 17 matinales régionales

Sur le réseau France Bleu, les regroupements d'antennes décidés au moment du confinement se sont faits à géométrie variable. Jusqu'au 10 mai, les 44 matinales locales habituellement assurées par France Bleu se sont transformées en 17 matinales régionales. Seule la Corse n'a pas été concernée. En Bretagne, où France Bleu Armorique (Rennes) et France Bleu Breizh Izel (Quimper) ont fait antenne commune, « on gardait encore une cohérence territoriale », admet Tudi Crequer, journaliste basé à Quimper et élu SNJ-CGT au CSE Nord-Ouest de Radio France. Mais en Nouvelle-Aquitaine, ce sont cinq stations qui diffusaient des journaux et des programmes communs.

“La radio de proximité n'existe plus”

« Depuis le premier jour, mon obsession, celle de tout Radio France, est la préservation de notre santé tout autant que le maintien de notre mission de service public », assure le 21 mars Jean-Emmanuel Casalta, directeur national de France Bleu, dans un message à ses équipes, dont beaucoup prennent la plume pour diffuser leur réponse dans des lettres ouvertes. Les salariés de France Bleu Lorraine écrivent ainsi à Sibyle Veil, PDG de Radio France : « Avec la syndication régionale que vous nous imposez, l'antenne s'étend de Reims à Strasbourg – plus de 350 km – avec quatre stations syndiquées regroupant France Bleu Lorraine Nord, France Bleu Alsace, France Bleu Champagne et France Bleu Sud Lorraine. Avec cette syndication, la radio de proximité n'existe plus. [...] Aujourd'hui et dans les semaines à venir, les Lorrains ont droit à une information fiable et locale. Nous sommes le service public, nous sommes payés avec les impôts des auditeurs, et c'est notre devoir d'être là. Ne pas être là, c'est trahir la mission qui est la nôtre, c'est un véritable déchirement, une honte pour beaucoup d'entre nous. À Nancy, nous disposons d'une vitre entre la technique et le studio et nous sommes capables d'appliquer les mesures barrières strictement. Nous sommes prêts à adapter nos programmes, nous l'avons déjà

fait, et nous pouvons construire la matinale et la matinée la plus sécurisée possible sur le plan sanitaire. Nous pouvons aller au-delà dans la journée en accompagnant en télétravail. » À France Bleu Pays de Savoie, on dénonce « une erreur fondamentale et historique » face à « une syndication Auvergne-Rhône-Alpes (cinq locales de France Bleu) sans cohérence territoriale », qui risque de briser un « lien » qui n'a pourtant « jamais semblé aussi essentiel ».

« Nous sommes conscients que ces décisions sont prises pour protéger les équipes », reconnaissent de leur côté les salariés de France Bleu Vaucluse, qui ajoutent cependant, au début du confinement : « Depuis cette semaine, France Bleu Vaucluse se retrouve en antenne commune avec des radios de départements beaucoup plus urbanisés, avec de grosses métropoles (Nice et Marseille) qui ont des priorités et des urgences très différentes des nôtres. Et un ton très différent. Nos auditeurs ne s'y retrouvent pas. »

Dans sa lettre, l'équipe de France Bleu Belfort-Montbéliard reprend les propos d'une auditrice envoyés sur le compte Facebook de la station : « J'écoute la radio qui vous remplace mais, ce matin, c'était vraiment indigeste. Du coup, je tourne la molette du poste pour me retrouver sur une station à trois lettres ! » « Comment la blâmer ? » s'interrogent les signataires, « nous avons fait le compte : trois diffusions de reportages de la rédaction en moyenne dans la matinale. Deux voix seulement d'animateurs ou d'intervenants de France Bleu Belfort-Montbéliard ce lundi et ce mardi, soit cinq minutes sur trois heures de matinale ! »

Ce mode de fonctionnement fait également disparaître des antennes des contenus emblématiques sur certaines stations, comme les journaux en langue bretonne. « C'est une rupture avec l'histoire et la raison d'être de France Bleu Breizh Izel, créée en 1982 pour assurer la présence de la langue bretonne sur le service public », dénonce Tudi Crequer. Une décision qui scandalise le SNJ-CGT, pour qui « la présence de ces émissions et journaux est essentielle à

de nombreux Bretons, qu'ils soient âgés et isolés ou bien plus jeunes et privés de l'environnement en breton de leur école ». Le président du Conseil régional de Bretagne s'est lui aussi fendu d'un courrier à la PDG de Radio France pour assurer que cette décision « n'est pas comprise par les locuteurs » bretons.

“De la vidéo low cost au lieu du son de qualité professionnelle”

« Dans un premier temps, on pouvait comprendre des mutualisations, mais au bout de quinze jours, on avait la capacité de faire davantage de proximité », insiste Tudi Crequer. Et les effets se font aussi sentir sur les conditions de travail. « Les salariés, faute de pouvoir exercer leur métier de base, sont fortement incités à fournir des vidéos et autres contenus sur les réseaux sociaux, notamment Facebook pour ne pas le citer », explique ainsi la CGT Radio France dans un communiqué. « Le télétravail généralisé sans aucun cadre légal oblige très souvent les salariés à travailler sur leur propre matériel et à s'autoformer via des tutoriels trouvés sur Internet, et tout ça pour faire majoritairement de la vidéo low cost en lieu et place du son de qualité professionnelle. Les directions trouvent cela formidable et souhaiteraient continuer après la crise. » « On pouvait accepter la bidouille pendant le premier mois, mais après... », commente Tudi Crequer.

Même crainte dans le communiqué de la CGT Radio France, qui conclut : « Nous ne laisserons pas la crise sanitaire servir de laboratoire social pour dégrader nos conditions de travail. » Ces dernières années, les journaux des antennes de France Bleu se sont déjà appauvris en sujets locaux, au profit de la reprise d'éléments sonores fournis par les antennes nationales de Radio France. En juin, la direction a annoncé la suppression des programmes locaux entre 14 h et 16 h à France Bleu. « C'est dix heures de radio locale en moins par semaine par station. Hallucinant, alors que pendant le confinement, il y a eu un plébiscite d'informations locales justement », se désole Tudi Crequer. ■

FRANCE 3

“Un test qui pourrait devenir un nouveau modèle”

La télévision régionale de service public n'a pas échappé à la fusion des antennes, parfois sur des zones d'une taille considérable. Mais il ne faudrait pas qu'une configuration décidée pour répondre à une réelle urgence devienne la norme.

« **H** eureusement qu'il y a eu les élections municipales ! » Antoine Morel, journaliste à France 3 Poitiers et délégué syndical CGT, n'est pas le seul à avoir constaté que l'organisation du deuxième tour des élections municipales le 28 juin et non pas à la rentrée a accéléré le déconfinement de l'information sur le réseau France 3. « On a compris que l'ordre venu d'en haut était d'assurer les débats électoraux », confirme Guillaume Le Gouic, journaliste à France 3 Caen et nouveau secrétaire général du SNJ-CGT de France Télévisions, après le départ en retraite de Véronique Marchand. Mi-juin arrive également la décision de défusionner les ►►



► regroupements d'antennes, qui se sont appliqués à quasiment tout le territoire, sauf en Île-de-France et en Corse. En Auvergne-Rhône-Alpes, Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon se sont ainsi retrouvés avec des journaux communs. En Occitanie, Toulouse et Montpellier. Dans les Hauts-de-France, Lille et Amiens... Des regroupements parfois déjà opérés le week-end pendant les périodes de vacances scolaires. Mais aussi d'autres qui se sont joués des frontières régionales administratives, comme pour Rennes (Bretagne), Nantes (Pays-de-la-Loire) et Orléans (Centre Val-de-Loire). D'autres regroupements ont concerné des territoires qui, même en période de vacances scolaires, continuent de diffuser des programmes différents. Exemple en Nouvelle-Aquitaine, où Bordeaux, Poitiers et Limoges ont partagé l'antenne. Antoine Morel reconnaît que ces fusions temporaires ont pour partie répondu à des impératifs techniques. « À un moment, il y a par exemple eu un vrai risque que Bordeaux ne puisse plus émettre, à cause de plusieurs cas de Covid, confie-t-il. Mais, éditorialement, cela va laisser des traces. S'il y avait un reportage sur l'hôpital de Bordeaux, on

nous disait que ce n'était pas la peine d'en faire à Poitiers. » Il ajoute que « le fonctionnement qui a été testé pendant le Covid pourrait devenir un nouveau modèle, en cas de plan d'économie demandé par la tutelle ».

“Submergés par les papiers à mettre en ligne”

« Il y a eu des remous dans les rédactions, se rappelle Guillaume Le Gouic. Je pense que les directeurs régionaux n'ont pas eu leur mot à dire : c'était tant de personnes dans telle antenne et s'il y avait un surcroît d'activité ou la volonté d'en profiter pour faire des sujets magazine, c'était très compliqué à négocier. [...] À Caen, on a tout de même réussi à réaliser un sujet sur les violences faites aux femmes pendant le confinement, un travail au long cours, qui ne peut pas se boucler du matin pour le soir. Cela a été possible mais difficile. »

La limitation du nombre de sujets diffusés à l'antenne a également entraîné, comme dans énormément d'autres rédactions, tous médias confondus, un afflux d'articles pour le site Web. « Les responsables Web se sont retrouvés submergés par un flot de papiers

à mettre en ligne », insiste-t-il. Le confinement a également donné des idées d'« innovations » à certains chefs. Ainsi, sur les antennes de Lorraine et de Côte-d'Azur, on a proposé à des chefs d'entreprise de se filmer eux-mêmes pour témoigner de leur vie sous le Covid. « Un nouveau concept “soyons tous journalistes”, plus besoin de rédacteurs ni de JRI. L'origine de tous ces gens : les copains ou des carnets d'adresses des uns et des autres mis à contribution. Que le meilleur gagne, celui qui ne saura pas faire ne sera pas retenu. Où est le “plus” journalistique ? », s'interroge, amère, une journaliste de France 3 Antibes.

Devant les protestations, le « concept » a été abandonné. Mais ce qui se profile déjà pour la rentrée, c'est une négociation sur le télétravail, avec trois réunions programmées entre le 3 et le 28 septembre. « Ce doit être un accord très clair, pour ne pas faire n'importe quoi, prévient Guillaume Le Gouic. Il faudra que ce soit bien cadré : définir le matériel adéquat, qui va payer la connexion, définir des plages où on devra être joignable et d'autres non, voir le cas des journalistes qui sont pour la plupart en forfait jours... ■

FRANCE CULTURE ET FRANCE MUSIQUE

“Le confinement a accéléré les choses”

« **U**n journal de France Info n'est pas un journal de France Culture. » Cette réflexion d'une journaliste de France Culture peut sembler relever de l'évidence, mais visiblement pas pour la direction. Dans la grille d'été de Radio France, l'antenne de France Culture reprend en effet le journal de 22 h de France Info. Avec le déclenchement de

la crise sanitaire, France Culture avait déjà pris l'habitude de reprendre les journaux de France Inter et France Info. « C'est une vraie atteinte à la diversité éditoriale, mais j'ai surtout l'impression que le confinement a accéléré les choses, commente la journaliste. Il y a déjà eu une fusion des rédactions internationales de Radio France. Sur l'actualité de l'Amérique du Sud, il n'y a plus de vrai suivi, idem pour l'actualité africaine. » Or, France Culture avait la particularité

d'ouvrir très souvent ses journaux par des infos internationales. Sur France Musique, c'est carrément la disparition des journaux pendant l'été qui a été décidée. « On nous dit qu'on n'a pas assez de personnes pour le faire, mais c'est un argument fallacieux, assure-t-elle. C'est surtout un intérêt de la direction pour baisser la voilure et la place de l'info sur nos antennes, en particulier. Et je crains qu'on garde cette baisse de l'info pour la suite. » ■



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias



© Erwan Floch'h

Professionnels de la presse, nous protégeons vos talents.

Audiens se mobilise en faveur des professionnels de la presse et leurs employeurs, dont l'activité est lourdement affectée par la crise sanitaire : continuité de l'activité du groupe pour le paiement des prestations santé et prévoyance, mise en place d'une demande d'aide sociale exceptionnelle pour les journalistes rémunérés à la pige, délais de paiement des cotisations pour les employeurs...

La protection sociale professionnelle est une création continue

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco
- Assurance de personnes
- Assurance de biens
- Accompagnement solidaire et social
- Médical et prévention santé
- Pôle santé Bergère
- Congés spectacles
- Services aux professions

Plus d'informations sur :
audiens.org
audienslemedia.org
pole-sante-bergere.org



APRÈS- Le travail



L'Ugict-CGT a enquêté sur les conditions de travail pendant le confinement : mesures de protection insuffisantes, travail à domicile sans règles ni moyens, surcharge de travail... Le rapport conclut notamment à la nécessité de négocier un cadre pour le télétravail, qui risque de se généraliser.

Ceux qui ont continué à travailler sur site pendant le confinement étaient à 61 % des ouvriers et employés ; 70 % des télétravailleurs étaient des cadres et professions intermédiaires. Si, sur le fond, le constat n'est pas étonnant, au moins permet-il de fixer des ordres de grandeur. Ces deux chiffres ressortent du rapport d'enquête de l'Ugict-CGT sur « Le monde du travail en confinement ». Cette enquête inédite, qui s'est avant tout intéressée aux « conditions de travail et d'exercice de la responsabilité professionnelle durant le confinement », a

été menée en ligne du 8 au 24 avril. Cent questions ont été posées pour balayer les thématiques, qui ont permis de recueillir « 34 000 réponses de tous statuts et secteurs professionnels, dont une majorité de non syndiqués », précise la CGT des ingénieurs, cadres et techniciens.

Pas assez de masques et de gants

L'enquête s'est notamment penchée sur les risques rencontrés par ceux qui ont continué à travailler sur site. Il en ressort qu'« une large majorité sont en contact avec du public et/ou avec de nombreux collègues et/ou

TÉLÉTRAVAIL. Tout est permis

L'accord national interprofessionnel (ANI) de 2005 sur le télétravail a été balayé par les « ordonnances Macron » de 2017. Ne restent que trois courts articles dans le Code du travail. L'employeur n'a quasiment plus d'obligation. Dans une entreprise, le télétravail peut se mettre en place après négociation d'un accord, mais aussi par une simple « charte élaborée par l'employeur après avis du CSE, s'il existe ». Sans CSE, « le salarié et l'employeur [...] formalisent leur accord par tout moyen ». Même pas besoin d'un avenant au contrat de travail. Résultat : une entreprise de plus de mille

salariés comme Prisma Media se contente d'une charte. Début juillet, son PDG, Rolf Heinz, a lancé le concept d'« hybridation » et de « nomadisme » : les salariés effectueraient 50 % à 80 % de leur temps de travail en dehors de l'entreprise. Avec un vrai risque de suppressions d'emplois.

Dans le groupe Moniteur, les salariés qui avaient signé un avenant de télétravail pour un jour ou deux par semaine percevaient une prime de 5 à 15 € par mois pour compenser les frais. Pendant la crise sanitaire, le travail à domicile s'est généralisé, mais pas la prime. Ceux dont l'avenant, soumis

à renouvellement annuel, est arrivé à terme après le confinement ont même perdu ces quelques euros.

À *L'Est Éclair*, le SNJ et le SNJ-CGT réclament une « prime télétravail » pour « compenser les frais engagés à domicile : la consommation d'électricité, de chauffage, de papier... » de 20 à 60 € selon le nombre de jours de télétravail effectués pendant le confinement. Demande similaire à *La Voix du Nord* et refus de la direction, qui explique que les salariés qui ont travaillé chez eux ont économisé en frais de transport et ont tout de même reçu leurs tickets restaurant. Merci patron ! ■

COVID

DANS QUEL ÉTAT ?

avec des surfaces souillées, avec des facteurs de risque qui concernent davantage les ouvriers/employés et les femmes. Pourtant, 13 % des salarié-es qui ont continué à travailler en présentiel sont des personnes vulnérables et 26 % cohabitent avec des personnes vulnérables. » Face à cela, l'Ugict-CGT note une « insuffisance flagrante des mesures de protection ». « Dans le détail, 40 % des salarié-es disent n'avoir pas eu suffisamment de masques ou de gants, 63 % qu'il n'y avait pas de mesure d'éloignement immédiat pour toute personne malade et collègue en contact, 93 % qu'il n'y avait pas d'alternative à l'utilisation des transports en commun », précise le rapport. Et pourtant, pour beaucoup, « ces risques auraient pu être limités », puisque « trois salarié-es sur dix considèrent que leur activité n'est pas ou peu essentielle, 10 % qu'elle aurait pu s'exercer en télétravail ». Pour ceux qui ont travaillé à domicile, on ne peut pas à proprement parler de télétravail,

ou alors « en mode dégradé », insiste le syndicat, car « un tiers des télétravailleurs n'ont pas été dotés par leur employeur en équipement informatique, près de 80 % ne disposent pas de droit à la déconnexion, 97 % n'ont pas d'équipement de travail ergonomique, un quart n'ont pas d'endroit ou s'isoler et un tiers, notamment les femmes, doit télétravailler tout en gardant les enfants ». Ce qui « génère d'importants risques psychosociaux », dénonce le syndicat, qui précise que « 35 % des télétravailleurs se plaignent d'une anxiété inhabituelle et près de la moitié de douleurs physiques ».

Les femmes en première ligne

Parmi les autres enseignements de l'enquête, on peut noter « la surexposition des femmes : davantage exposées aux risques car occupant les métiers en contact avec le public, 36 % des femmes ont subi une hausse de la charge de travail (contre 29 % des hommes), alors que la fermeture des écoles s'est traduite

pour 43 % d'entre elles par plus de quatre heures de tâches domestiques supplémentaires ». L'Ugict pointe aussi les enjeux de demain, dont la nécessité de « négociations dans toutes les entreprises pour réguler le télétravail et faire appliquer le droit : prise en charge de tous les équipements et frais de connexion par les employeurs, droit à la déconnexion et respect du temps de travail, prévention des violences et protection des victimes ».

D'où la revendication, notamment portée par la CGT, de l'ouverture de négociations pour aboutir à un accord national interprofessionnel (ANI) sur le télétravail. D'abord par ce que les obligations en la matière des employeurs sont quasiment réduites à néant (voir page de gauche « Télétravail : tout est permis »), mais aussi parce que certains patrons voient dans sa généralisation à temps plein avant tout une source d'économies, d'augmentation du temps de travail et d'atteinte aux collectifs de travail. ■

Retour sur site

Bras de fer judiciaire AU GROUPE MONITEUR

Pour le plan de reprise d'activité (PRA), la direction du groupe Infopro Digital a voulu profiter du décret Pénicaud réduisant les délais de consultation de 30 jours (90 jours en cas d'expertise) à 8 jours (11 jours en cas d'expertise). La plupart des filiales ont approuvé le plan sans broncher, mais le CSE du groupe Moniteur a demandé une expertise et constaté que le plan était incomplet et portait sur toutes les étapes du PRA pouvant se dérouler sur les deux prochaines années. Le tribunal de Nanterre a

d'abord confirmé, le 17 juin, les délais raccourcis sous réserve d'une nouvelle information-consultation à chaque évolution du PRA. Or la direction avait déjà enclenché le « stade 2 », obligeant une majorité de salariés à revenir dans les bureaux d'Antony. Elle a donc dû ouvrir une nouvelle consultation, sans pour autant revenir au « stade 1 ». À l'unanimité, les élus ont à nouveau assigné la direction en justice. Le 15 juillet, le tribunal a constaté que « la direction a pris la décision de passage au stade 2 sans consultation préalable des institutions représentatives,

ce qui constitue un trouble manifestement illicite s'agissant d'une décision importante impactant les effectifs et les conditions de travail ». Résultat : la juge « ordonne à la SAS Groupe Moniteur, sous astreinte de 50 000 € par jour de retard, de suspendre le passage au stade 2 du plan de reprise d'activité dans l'attente de la consultation du CSE ». Même si la direction fait appel, elle a dû appliquer la décision dès la notification du 18 juillet, indiquant que le retour sur site se faisait au volontariat. Une bataille gagnée grâce à la pugnacité des élus. ■

(A retourner au siège du syndicat)

Nom, Prénom :

Adresse

Code postal :

Ville :

Téléphone mobile :

Téléphone professionnel :

Courrier électronique personnel :

Date de Naissance :

Emploi occupé (reporter, secrétaire de rédaction, photographe, autre à préciser) :

Statut : CDI CDD pigiste chômeur autre

Fonction syndicale (DS, élu CSE,) :

Nom de l'Entreprise :

Groupe :

Forme de presse : presse écrite audiovisuel web

Adresse de l'entreprise :

Fait à :

le :

Signature :

MONTANT DES COTISATIONS

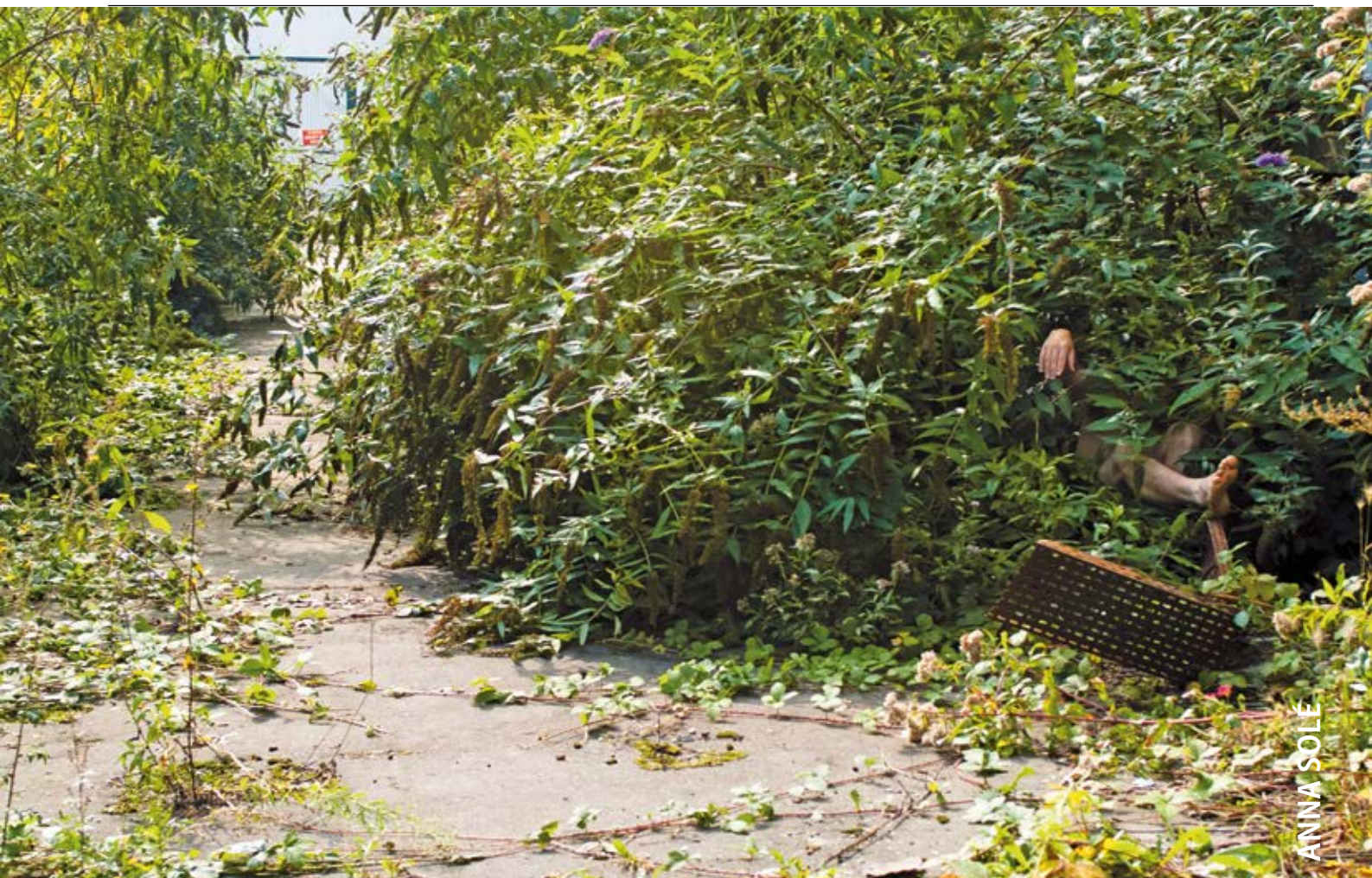
- Le timbre mensuel est fixé à 1% du salaire net

- Le timbre FNI est à 10 € annuel (FNI: fonds national de solidarité interprofessionnelle)

montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque

Prélèvement bancaire mensuel (joindre un RIB)



ANNA SOLÉ

VISA POUR L'IMAGE

On s'arrête, on réfléchit

Enfermés chez nous, en nous-mêmes, pour cause d'ennemi invisible, cette année aura bouleversé nos modes de vie, de pensée, nous imposant une distanciation physique et sociale. L'extérieur est devenu synonyme de menace. Notre rapport à l'espace-temps s'est modifié. L'exposition de la photographe Anna Solé, organisée à Perpignan par le SNJ-CGT et la CGT des Pyrénées-Orientales à l'occasion du festival Visa pour l'image, nous invite à une réflexion poétique sur les limites, parfois troubles, entre intérieur et extérieur.

Après beaucoup d'hésitations, de questionnements, les organisateurs ont décidé de maintenir l'édition 2020 du festival Visa pour l'image. Cette 32^e édition, qui a lieu du 29 août au 13 septembre, est à la fois physique, avec le maintien d'une vingtaine d'expositions regroupées sur trois lieux, et virtuelle, avec une programmation en ligne des fameuses soirées de projection du Campo Formo. Maintenir le festival, c'était aussi montrer que Perpignan peut être autre chose qu'une ville dirigée par Louis Aliot, son nouveau maire, et le Rassemblement national. Le confinement a transformé notre rapport

au travail, au monde. Avec une majorité des journalistes en télétravail, les photographes se sont retrouvés bien seuls face à des rédactions virtuelles. La majorité d'entre eux sont pigistes, et contrairement aux intermittents, ils n'auront pas d'année blanche, juste un droit au chômage partiel, difficile à faire valoir. Le photojournalisme est là pour informer mais aussi pour nous donner matière à réfléchir sur nous-mêmes, notre environnement, notre avenir. Nous aurions pu monter une exposition sur ces travailleurs qui nous ont permis de vivre pendant le confinement, ces « salariés de l'ombre » opportunément transformés en héros par un gouvernement en difficulté

mais qui maintient le cap. Nous avons préféré, pour une fois, proposer une déambulation poétique dans une ancienne filature du Nord. Les photos d'Anna Solé¹, qui collabore depuis de nombreuses années aux titres de la presse de la CGT, nous questionnent sur les frontières entre intérieur et extérieur, à l'heure où la distanciation a transformé notre rapport à l'espace. Ouvert ou clos, tout est une question de regard. ■

Calorie Drulle

1. « Intérieur, extérieur », photos d'Anna Solé, du 29 août au 12 septembre, de 9 h 30 à 18 h, médiathèque Campus Mailly, 21, rue Émile-Zola à Perpignan. Retrouver l'invitation à l'exposition sur snjcgf.fr.

Europe de l'Est

Coup de pression sur l'information

• Hongrie : démission collective

Fin juillet, le conseil éditorial et plus de soixante-dix journalistes d'Index, le plus grand portail d'information indépendant de Hongrie, ont démissionné, suite au licenciement du rédacteur en chef, Szabolcs Dull, sur la base d'allégations d'ingérence politique. La démission collective des journalistes du site, face au refus du conseil d'administration de réintégrer leur collègue, a provoqué une marche de protestation. Des milliers de personnes sont descendues dans la rue à Budapest pour dénoncer les attaques contre Index. « La Fédération européenne de journalistes (FEJ) est pleinement solidaire des travailleurs des médias de l'Index. Nous sommes fiers de leur réaction. Nous demandons à la Commission européenne et aux États membres de l'Union européenne de lancer une enquête sur la propriété des médias et la destruction du pluralisme des médias en Hongrie. Il est grand temps d'agir », a souligné le secrétaire général, Ricardo Gutiérrez. La situation tendue chez Index est survenue quelques jours après que le Premier ministre Viktor Orbán a réussi à diluer les plans d'un certain nombre de pays de l'UE visant à conditionner l'attribution des fonds européens au respect de l'État de droit.

• Tchèque : bras de fer pour l'arbitre de l'audiovisuel

Le Sénat tchèque a exprimé sa préoccupation pour l'avenir des médias de service public. « Les médias devraient contrôler les politiciens et non l'inverse », a déclaré le sénateur David Smoljak, membre de la commission sénatoriale des médias tchèques à l'occasion d'une table ronde organisée avec le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF). Cette rencontre fait suite à l'élection au printemps dernier de six nouveaux membres du Conseil des médias du service public par le Parlement, sur un total de quinze. Ces désignations sont perçues par le syndicat de journalistes tchèques, la

FEJ et les ONG spécialisées dans la liberté de la presse comme une tentative de mettre au pas la télévision publique tchèque. D'ailleurs, cinq des nouveaux membres critiquent ouvertement le système actuel et la direction de Česká televize. Pour Lucie Sykorova, présidente du bureau superviseur de l'ECPMF, « il existe de sérieux doutes parmi le public professionnel sur les exigences de qualification des nouveaux conseillers, ainsi que sur la méthode de leur nomination et de leur élection ultérieure ». Elle a soumis au Sénat des préconisations pour la protection des médias de service public contre l'influence politique, en mettant l'accent sur l'indépendance des conseils des médias. Prochain round après les élections parlementaires, prévues cet automne.

• Pologne : soutien juridique pour Gazeta Wyborcza

Le journal polonais *Gazeta Wyborcza* a obtenu une aide de 15 000 € par le dispositif « Réponse rapide pour la liberté des médias » (MFRR), afin de faire face à ses frais juridiques. C'est la plus grosse subvention accordée par ce dispositif de surveillance et de réponse aux menaces contre les journalistes et les travailleurs des médias dans les États membres de l'UE et les pays candidats, soutenu par la FEJ. Depuis 2015 et l'arrivée des conservateurs au pouvoir, *Gazeta Wyborcza* a reçu plus de cinquante-cinq menaces juridiques, y compris des actions civiles en diffamation et des allégations de violation d'intérêts personnels par un certain nombre d'acteurs, dont Jarosław Kaczyński, le chef du PiS, parti au pouvoir, le diffuseur de télévision d'État Telewizja Polska et la société d'État KGHM Polska Miedz. L'opposition conteste les élections, remportées par le président Andrzej Duda le 12 juillet dernier, notamment à cause de la partialité des médias publics. ■

Pablo Aiquel

TOUT EST PRÊT
POUR LA RENTRÉE

accueil en
plexiglas



Biélorussie : lettre ouverte

Les manifestations monstres pour protester contre l'élection frauduleuse du président biélorusse Alexandre Loukachenko ont entraîné des arrestations et exactions contre des journalistes. Des journalistes des chaînes publiques ont fait grève pour rejeter l'interdiction de couvrir les manifestations. Afin d'exprimer leur soutien à leurs collègues et à l'association biélorusse des journalistes (BAJ), les syndicats français de journalistes membres de la FEJ, le SNJ, la CFDT et le SNJ-CGT, ont adressé une lettre ouverte au ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian afin d'exhorter le gouvernement français à condamner les agressions et arrestations de journalistes et à offrir un soutien concret aux journalistes en détresse en Biélorussie. ■



Algérie : journalistes en prison

Le 10 août, le journaliste indépendant Khaled Drareni a été condamné à trois ans de prison ferme pour « incitation à attroupement non armé » et « atteinte à l'unité nationale ». Une campagne internationale de solidarité, à laquelle le SNJ-CGT a participé, a été lancée par des défenseurs des droits de la presse et de la protection des journalistes. Des manifestations en faveur de sa libération ont aussi été organisées à Paris, New York et Genève. Le 24 août, c'était au tour d'Abdelkrim Zeghileche, directeur de Radio Sarbacane, d'écoper de deux ans de prison ferme pour « atteinte à l'unité nationale » et « outrage au chef de l'État ».

Violences policières : la France épinglée par le Conseil de l'Europe

Pour la première fois, le rapport annuel de la Plate-forme du Conseil de l'Europe pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes inclut un chapitre sur la France, à cause de la répression à l'encontre des journalistes couvrant les manifestations.

Les alertes, communiqués et protestations des syndicats, associations et collectifs – parmi lesquels le SNJ-CGT – durant l'année 2019 n'ont pas été sans conséquences. Le rapport annuel 2020 des organisations partenaires de la Plate-forme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, publié début mai à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, a inclus un chapitre sur la France. L'Hexagone est classé dans le groupe des dix pays « à suivre », en raison des violences policières à l'encontre des journalistes couvrant les manifestations. La plate-forme mise en place par le Conseil de l'Europe, qui recueille les informations sur les atteintes aux droits des journalistes, bénéficie du partenariat de quatorze organisations internationales indépendantes, parmi lesquelles la FIJ et la FEJ, dont le SNJ-CGT est membre, ainsi qu'une douzaine d'associations et ONG œuvrant dans le domaine de la défense de la liberté de la presse.

Attaques physiques et harcèlement

Le rapport analyse les alertes enregistrées par la Plate-forme en 2019 et expose une tendance croissante à l'intimidation en vue

de réduire les journalistes au silence. Les dernières semaines ont accéléré cette tendance, la pandémie provoquant une nouvelle vague de menaces et d'attaques graves contre la liberté de la presse dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe. En réponse à la crise sanitaire, les gouvernements ont arrêté des journalistes pour leurs reportages critiques, largement étendu la surveillance et adopté de nouvelles lois pour punir les « fausses informations », alors qu'ils décident eux-mêmes ce qui est permis et ce qui est faux, sans la supervision d'organes indépendants appropriés. La Plate-forme a recensé 142 menaces graves à la liberté des médias, dont 33 attaques physiques contre des journalistes, 17 nouveaux cas de détention et d'emprisonnement et 43 cas de harcèlement et d'intimidation. Jusqu'au tragique : deux homicides de journalistes figurent parmi les attaques physiques, Lyra McKee en Irlande du Nord et Vadym Komarov en Ukraine. Parallèlement, la Plate-forme a officiellement classé les meurtres de Daphne Caruana Galizia (2017) à Malte et de Martin O'Hagan (2001) en Irlande du Nord comme des cas d'impunité, soulignant l'incapacité des autorités à traduire les responsables en justice. ■

Pablo Aiquel

Philippines : condamnés pour cyber-diffamation

Maria Ressa et Rey Santos Jr, journalistes du site Rappler, ont été reconnus coupables par le tribunal de Manille de cyber-diffamation, ce qui pourrait leur coûter six ans de prison. La FIJ et son affilié, le Syndicat national des journalistes des Philippines (NUJP), expriment leur mépris envers l'administration Duterte qui a tenté à plusieurs reprises de criminaliser le journalisme et de saper la démocratie aux Philippines. La CGT a envoyé une lettre au président philippin Rodrigo Duterte pour exprimer sa préoccupation. ■

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé

Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).